



contribution à l'audiovisuel public alors que j'ai coché la case que je ne dispose pas de TV.

Par **zyxel22**, le 18/10/2020 à 16:46

Bonjour. Je viens de recevoir mon avis de contribution à l'audiovisuel public (d'un montant de 138 €) Mais je suis sûr et certain que j'ai coché la case que je ne dispose PAS de poste de télévision (dans ma déclaration fiscale) Comment contester ? car si j'appelle les impôts, ils sont capables de me dire que je n'ai pas coché la case correspondante .. est-il possible de demander à voir ma dernière déclaration d'impôts ? merci et bonne journée !

Par **janus2fr**, le 18/10/2020 à 19:22

Bonjour,

Si vous avez fait votre déclaration en ligne, rien de plus simple que de la consulter...

Par **Visiteur**, le 18/10/2020 à 21:49

Bonsoir

Concernant le paiement de cette taxe, qui reste possible dans certains cas même si l'on ne détient pas un écran TV...

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/je-nai-pas-de-televiseur-mais-un-ordinateur>.